

# ACCIDENTS CORPORELS MEMBRES SPORTIFS BULLETIN D'ADHÉSION

## Groupama Cohésion accidents corporels

Nom de l'Association : .....

N° Sociétaire : .....

### MONTANTS GARANTIS ET FRANCHISES 2021 - Option 2

Montants indexés suivant l'évolution de l'indice AGIRC = 0,4422 au 01/11/2019

Garanties	MONTANTS DES GARANTIES par sinistre	FRANCHISES par sinistre
<b>Prestations de base</b>		
Décès	50 830 €	Le taux d'incapacité permanente doit être supérieur à 10 % (sauf pour les associations sportives)
Incapacité permanente	101 661 €	
Frais d'adaptation	5 084 €	Le taux d'incapacité permanente doit être supérieur à 66 %
Frais de soins	712 €	
Frais dentaires	52 € par dent	Sans
Articles d'optique	72 € par article d'optique	
Indemnités journalières	72 € par jour	15 jours - durée maximale d'indemnisation 90 jours
Frais de recherche	5 084 €	Sans

**Tarif annuel TTC 2021 : 7,02 € par adhérent (sports ordinaires)**

Monsieur - Madame <sup>(2)</sup> .....

né(e) le

souhaite - ne souhaite pas <sup>(2)</sup> souscrire la garantie accidents corporels ci-dessus énoncée.

Fait à ....., le

Signature

\* Pour connaître le détail des garanties, limites et franchises, se reporter aux conditions générales et tableau des montants de garantie et franchises du contrat Groupama Cohésion. Renseignements disponibles auprès d'un chargé de clientèle.

Les données personnelles concernant les adhérents sont traitées par l'Assureur dans le respect de la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire aux demandes d'adhésion, à la gestion du contrat et des garanties. Elles sont destinées aux services internes de l'assureur. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition en vous adressant par courrier à Groupama Loire Bretagne, Correspondant CNIL, 23 boulevard Solférino 35012 Rennes cedex.

Vous reconnaissez avoir reçu un double et pris connaissance du présent document ainsi que des conditions générales du contrat Groupama AFFINITES remis par l'assureur.



suivez-nous sur

